

## STRATÉGIE DE DURABILITÉ ET D'IMPACT LOCAL

■ ■ GRAND PRIX DE FRANCE ENDUROGP 2026 ■ ■

Round 6 | Lieu : Saint-Agrève (07) | Dates : 17 au 19 Juillet 2026



2026 PAULO DUARTE FIM ENDUROGP WORLD CHAMPIONSHIP

Paulo Duarte  
GROUP

**enduro**  
**GP**  
FIM WORLD CHAMPIONSHIP

**17**  
**18**  
**19**  
**JULY**  
**2026**

GP OF  
**FRANCE**  
SAINT-AGRÈVE

**ENDUROGP.COM**



FOLLOW US

LES RAZMOTTES

La route, 1 rue des cyprès, 07320 SAINT-AGREVE  
welcome@lesrazmottes.com | www.lesrazmottes.com  
Siret : 93268817900013

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Table des matières

|                                                                                 |          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1. Cadre réglementaire .....</b>                                             | <b>3</b> |
| a. Réglementation Sportive Internationale et Nationale .....                    | 3        |
| b. Législation Environnementale Française.....                                  | 3        |
| c. Dispositions Locales et Territoriales.....                                   | 3        |
| <b>2. Contexte géographique et biodiversité .....</b>                           | <b>3</b> |
| a. Emplacement et Morphologie du Relief .....                                   | 3        |
| b. Réseau Hydrographique .....                                                  | 4        |
| c. Zones Protégées et Biodiversité (Natura 2000) .....                          | 4        |
| i. Flore et Habitats .....                                                      | 4        |
| ii. Faune.....                                                                  | 5        |
| <b>3. Évaluation des risques environnementaux et mesures d'atténuation.....</b> | <b>5</b> |
| a. Mesures de prévention (Pré-événement).....                                   | 5        |
| b. Pendant l'événement : Contrôles et Opérations.....                           | 5        |
| i. Maîtrise des pollutions liquides .....                                       | 5        |
| ii. Contrôle des nuisances sonores et de l'air .....                            | 5        |
| c. Gestion des déchets et installations (Standard FIM) .....                    | 6        |
| <b>4. Durabilité socio-économique.....</b>                                      | <b>6</b> |
| a. Impact économique local et circuits courts .....                             | 6        |
| b. Valorisation du patrimoine et legs territorial.....                          | 6        |
| c. Sensibilisation et inclusion .....                                           | 7        |
| <b>5. Démontage et remise en état du site.....</b>                              | <b>7</b> |
| a. Nettoyage et Restauration des sols .....                                     | 7        |
| b. Pérennisation des infrastructures (Le legs).....                             | 8        |
| <b>6. Sources .....</b>                                                         | <b>8</b> |

## 1. Cadre réglementaire

L'organisation du Grand Prix de France à Saint-Agrève repose sur une hiérarchie de normes allant du règlement sportif international aux arrêtés préfectoraux locaux. L'événement se déroulera dans le strict respect des cadres suivants :

- a. Réglementation Sportive Internationale et Nationale
  - Code Environnemental de la FIM : Application des normes mondiales sur la protection des sols, la gestion des fluides et les limites d'émissions sonores lors des compétitions d'EnduroGP.
  - Règlement technique FFM : Conformité aux règles de la Fédération Française de Motocyclisme concernant l'homologation des circuits temporaires et la sécurité des participants.
- b. Législation Environnementale Française

L'événement est soumis aux dispositions du Code de l'Environnement, notamment :

- Autorisation Manifestation Motorisée (Art. R331-18 du Code du Sport) : Toute compétition motorisée sur la voie publique ou terrains privés nécessite une déclaration ou autorisation préfectorale via la plateforme "Manifestation Sportive".
- Loi sur l'Eau (Art. L214-1) : Respect des distances de recul par rapport au Doux et à l'Eyrieux pour prévenir toute pollution accidentelle des masses d'eau superficielles.
- c. Dispositions Locales et Territoriales
  - Charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : L'organisation s'engage à respecter les principes de la Charte du PNR, qui encadre l'usage des espaces naturels pour les loisirs motorisés afin de concilier sport et préservation de la biodiversité.
  - Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : Application des normes de l'Ardèche pour la gestion des nuisances sonores, de la poussière et de l'hygiène publique (sanitaires mobiles).
  - Arrêtés Municipaux : Respect des arrêtés de circulation et de stationnement émis par la mairie de Saint-Agrève pour la gestion du paddock (Près d'Equiblués) et des zones de spectateurs.

## 2. Contexte géographique et biodiversité

- a. Emplacement et Morphologie du Relief

Le territoire de l'épreuve s'inscrit dans la partie septentrionale des Cévennes, au sein du Haut-Vivarais, où Saint-Agrève occupe une position de "polarité urbaine" à 1 000 mètres d'altitude. Située proche de la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Atlantique (Loire) et de la Méditerranée (Rhône), cette situation géographique exerce une influence majeure sur son climat : elle expose le plateau à une double influence climatique, entre la rudesse des vents océaniques et la variabilité des flux méditerranéens, garantissant un environnement à la fois frais et contrasté.

- Structure du paysage : Le relief est marqué par de vastes plateaux mollement ondulés (plateau du Velay) à l'ouest, contrastant avec des vallées profondes et des croupes accusées dans la partie centrale.

- Géologie : Le sous-sol est dominé par des formations cristallophylliennes et migmatitiques (série métamorphique du Vivarais occidental). On y trouve également des granites hétérogènes riches en biotite et cordiérite.
- Points hauts : L'horizon est ponctué de "sucs" volcaniques et de sommets arrondis appelés "serres", dominés par la silhouette majestueuse du Mont Mézenc, point culminant du territoire à 1 753 mètres. Ce paysage singulier inclut également le célèbre Mont Gerbier-de-Jonc (1 551 mètres), site emblématique abritant la source de la Loire, soulignant ainsi la dimension hydrographique majeure du plateau.

#### b. Réseau Hydrographique

Saint-Agrève se situe sur une zone de partage des eaux stratégique.

- Régulation naturelle : Les zones humides et tourbières locales jouent un rôle crucial de "buvard" en retenant l'eau, ce qui participe à la régulation des débits des cours d'eau en aval.
- Cours d'eau : Le secteur constitue une véritable tête de bassin alimentant des rivières de montagne à fort intérêt ichtyologique (zone à Truite). Le plateau abrite notamment la source de l'Eyrieux, située à Devesset et régulée par son lac emblématique, ainsi que la haute-vallée du Doux.

#### c. Zones Protégées et Biodiversité (Natura 2000)

L'événement traverse ou borde le site Natura 2000 "Tourbières du plateau de St-Agrève" (FR 8201667). Ce site se décompose en 4 secteurs à haute sensibilité :

- Lac de Devesset : Lac de barrage et zone humide majeure.
- Lac de Véron : Ancienne zone humide transformée en petit lac.
- Rochessac et Le Pontet : Complexes de zones humides en mosaïque.

#### i. Flore et Habitats

Le plateau de Saint-Agrève présente une confrontation rare entre flore montagnarde et influences méditerranéennes, créant une mosaïque paysagère d'une grande richesse avec des espèces remarquables :

- Le Narcisse des poètes : Au printemps, il blanchit littéralement les prairies autour du bourg, offrant un spectacle naturel emblématique du Haut-Vivarais.
- Le Genêt à balais : Il ponctue les bords de chemins de touches d'un jaune éclatant, marquant l'identité visuelle des sentiers ardéchois.
- La Canche cespiteuse et les Sphaignes : Ces mousses essentielles forment le tapis vivant des tourbières et jouent un rôle crucial dans la rétention de l'eau.
- Habitats rares : Le site abrite des tourbières boisées, un type de zone humide particulièrement rare dans la région et classé comme habitat prioritaire. Ces "éponges naturelles" font l'objet d'une protection stricte via notre balisage de sécurité.
- Couverture forestière : Le paysage se caractérise par une alternance de forêts de conifères (sapins, épicéas) sur les versants et de hêtres centenaires, notamment aux entrées de la ville, qui constituent des corridors écologiques et des points d'ombrage naturels pour le public

## ii. Faune

La faune est diversifiée et caractéristique des milieux montagnards préservés :

- Mammifères : Chevreuils et petits mammifères forestiers bénéficiant des landes et prairies d'élevage extensif.
- Inventaires ZNIEFF : Le secteur est classé en ZNIEFF de type I (Haute-vallée du Doux), soulignant la présence d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial exceptionnel.

## 3. Évaluation des risques environnementaux et mesures d'atténuation

### a. Mesures de prévention (Pré-événement)

L'organisation s'appuie sur une planification rigoureuse pour éviter toute dégradation irréversible:

- Tracé éco-responsable : Utilisation exclusive de chemins ouverts à la circulation motorisée pour éviter la fragmentation des habitats forestiers.
- Protection des zones humides et des cours d'eau (Le Doux) : Installation de barrières physiques et signalisation stricte aux abords des tourbières (ex: La Rèche).
- Franchissements durables : Pour protéger le lit des rivières et les berges, l'organisation installe des passerelles en bois avec écoins. Ces ouvrages évitent tout contact entre les machines et l'eau, supprimant le risque de pollution et de turbidité.
- Gestion du public : Délimitation de zones spectateurs pour éviter le piétinement des talus et des zones à flore endémique.

### b. Pendant l'événement : Contrôles et Opérations

#### i. Maîtrise des pollutions liquides

- Tapis environnementaux obligatoires : Tout travail sur une moto (paddock, zones de ravitaillement, assistance) doit se faire sur un tapis homologué FIM (min. 160 x 100 cm) composé d'une face absorbante et d'une face imperméable.
- Kits anti-pollution : Présence d'absorbants sur les points de ravitaillement pour une intervention immédiate en cas de fuite accidentelle.

#### ii. Contrôle des nuisances sonores et de l'air

- Contrôle RACE PATROL : Utilisation de sonomètres calibrés pour vérifier que chaque machine respecte les limites de décibels (dB/A) fixées par le règlement FIM EnduroGP 2026.
- Gestion de la poussière : En cas de forte sécheresse sur le plateau, arrosage ciblé des zones de départ et des spéciales de cross avec de l'eau non-potable pour limiter les envolées de poussière.

### c. Gestion des déchets et installations (Standard FIM)

- Collecte sélective : Mise en place de conteneurs séparés pour les déchets dangereux (filtres à huile, chiffons souillés, bidons vides) et les déchets classiques (emballages, verre, papier).
- Installations sanitaires : Déploiement de toilettes chimiques sur le paddock et les points stratégiques. Pour garantir une hygiène irréprochable et un impact environnemental nul, elles font l'objet d'un nettoyage et d'une vidange plusieurs fois par jour par des prestataires agréés.
- Lavage des motos : Les pilotes et équipes sont encouragés à utiliser la station de lavage du village de Saint-Agrève. Cette infrastructure est déjà équipée de séparateurs d'hydrocarbures aux normes, garantissant un traitement optimal des eaux de lavage.
- Entretien des équipements : Pour le lavage des tenues des pilotes et du staff, l'organisation met en avant la station de blanchisserie de Saint-Agrève. Cela permet de gérer de grands volumes de textile de manière éco-responsable tout en générant une activité économique directe pour ce commerce local.
- Protection des sols au lavage : Même en station professionnelle, l'utilisation de produits biodégradables pour le nettoyage des motos et des habits est fortement préconisée par l'organisation.

## 4. Durabilité socio-économique

### a. Impact économique local et circuits courts

- Le Grand Prix est conçu pour maximiser les retombées économiques directes sur le plateau de Saint-Agrève en utilisant les infrastructures existantes :
- Partenariats avec les services du village : L'organisation oriente systématiquement les équipes vers les commerces locaux pour les besoins techniques.
- Hébergement et restauration : Saturation positive de l'offre locale (hôtels, gîtes, campings de Val'Eyrieux). Les points de restauration du paddock privilégient les produits labellisés (Châtaigne d'Ardèche AOP, charcuterie du plateau) via des circuits courts.
- Emploi local : Mobilisation du tissu associatif et des bénévoles de la région, renforçant la cohésion sociale autour d'un projet d'envergure internationale.

### b. Valorisation du patrimoine et legs territorial

L'événement sert de vitrine au territoire tout en améliorant durablement ses infrastructures de loisirs :

- Le Doux, un patrimoine naturel : Un héritage entre ciel et rivière. Le tracé met en lumière la haute vallée du Doux à travers l'installation de passerelles en bois avec écoinç, investissement majeur du projet qui restera cédé à la commune pour sécuriser durablement le passage des randonneurs et cavaliers. En prenant de la hauteur, le parcours emprunte les lignes de crêtes offrant un panorama exceptionnel qui s'étend par-delà la vallée du Rhône : par temps clair, les pilotes et spectateurs profitent d'une vue imprenable sur la chaîne des Alpes et le Mont Blanc. Culminant à 4 807 mètres, le plus haut sommet d'Europe devient alors la toile de fond majestueuse de l'épreuve, sublimant le patrimoine naturel de Saint-Agrève et renforçant l'attractivité touristique du plateau.

- Bénéfices multi-usages : Après la course, ces passerelles restent en place. Elles facilitent la pratique des sports de nature "doux" (randonnée pédestre, VTT, équitation) en offrant des franchissements sécurisés et secs, là où les usagers devaient auparavant traverser à gué ou contourner les zones humides.
- Promotion touristique : Exposition médiatique mondiale mettant en avant les paysages du Haut-Vivarais, le Mont Chiniac et le patrimoine ferroviaire (Chemin de fer du Vivarais).
- Préservation de la Dolce Via : Bien que cet itinéraire cyclable soit un fleuron touristique de la région, l'organisation a fait le choix délibéré d'éviter strictement le tracé de la Dolce Via. Cette décision vise à garantir la sécurité absolue des usagers (familles, cyclistes, promeneurs) et à préserver la tranquillité de cette voie verte dédiée aux mobilités douces. En détournant les flux de compétition de cet axe majeur, nous protégeons l'intégrité de ce patrimoine de loisirs contre toute nuisance sonore ou dégradation prématurée des sols, assurant ainsi une cohabitation respectueuse entre l'événement sportif et les activités touristiques pérennes du plateau de Saint-Agrève.

#### c. Sensibilisation et inclusion

- Éducation et découverte : En partenariat avec le Centre Socioculturel "L'Odyssée", nous initions les jeunes du plateau à la découverte de la moto. Cette action allie sport, sécurité routière et respect de l'environnement dès le plus jeune âge. En s'appuyant sur l'expertise de "L'Odyssée", ce projet favorise l'inclusion sociale et l'accès pour tous.
- Accessibilité : Aménagement de zones spectateurs accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur les points clés du parcours proches du centre-bourg.

## 5. Démontage et remise en état du site

### a. Nettoyage et Restauration des sols

Dès la fin de la dernière épreuve spéciale, l'organisation lance le protocole "Trace Zéro" :

- Retrait du balisage : Enlèvement intégral des banderoles, piquets, flèches et panneaux publicitaires dans les heures et les jours suivant l'événement.
- Gestion des sites : Nettoyage complet du paddock et des zones spectateurs. Les déchets sont évacués vers les centres du SICTOM Entre Monts et Vallées.
- Remise en état : Si certaines portions de sentiers ont subi une érosion due au passage répété ou à la météo, des travaux de hersage ou de remblayage seront effectués.
- Soutien au monde agricole : Pour les terrains privés traversés, l'organisation s'engage à accompagner les paysans et exploitants. Cela inclut le rachat de graines nécessaires au réensemencement des parcelles afin de garantir une reprise rapide des pâturages et des cultures.

## b. Pérennisation des infrastructures (Le legs)

Contrairement aux structures éphémères de course, les aménagements durables sont préservés :

- Maintien des passerelles : Les passerelles en bois avec écoinçages installées sur le Doux et ses affluents ne sont pas démontées. Elles sont cédées à la commune de Saint-Agrève et au réseau de randonnée local.
- Entretien futur : Ce mobilier robuste devient un atout pour le tourisme vert local, sécurisant le passage des marcheurs, vététistes et cavaliers sur le long terme.

## 6. Sources

Mairie de Saint-Agrève : [Annuaire des commerces et services](#)

Communauté de Commune Val'Eyrieux : [Sport et nature](#)

Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : [Activités de pleine nature](#)

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : [Fiche Natura 2000- Tourbières du plateau](#)

PNR Monts d'Ardèche : [Charte de développement durable du territoire](#)

PNR Monts d'Ardèche : [Diagnostic paysager du plateau de St-Agrève](#)

Sitcom Tence : [Gestion des déchets et tri](#)

Service de l'état / Géographie de l'Ardèche : [Hydrographie et climat](#)

Destination Parc : [Randonnées et sentiers Saint-Agrève](#)

BRGM : [Notice géologique de la feuille Saint-Agrève.](#)

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : [Inventaire ZNIEFF Haute-vallée du Doux.](#)

FIM Environmental Code 2025/2026 : [Règles complètes sur les tapis et la pollution.](#)

FIM Sound Regulations : [Méthodologie de contrôle sonore.](#)

SIXTEN Environmental Standard : [Détails techniques des tapis homologués.](#)

*Note: La mise en œuvre des dispositifs de ce plan, notamment les infrastructures de franchissement durables, les sessions pédagogiques avec le centre "L'Odyssée" et l'ampleur des animations gratuites pour le public, est étroitement liée à l'obtention des aides et subventions territoriales (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ardèche, Communauté de Communes Val'Eyrieux). Le soutien des collectivités est indispensable pour garantir la gratuité, la sécurité et la pérennité de ces engagements environnementaux et sociaux.*